



Groupement Interbancaire Monétique de
l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

TERMES DE REFERENCE

**SELECTION DE CONSULTANT POUR LA SPECIFICATION DE
L'APPLICATION DU SCHEMA DE PAIEMENT TRANSACTION-
BASED, BACKOFFICE MONETIQUE, D'UN NOYAU APPLICATIF DE
PAIEMENT REGIONAL, D'UN TMS REGIONAL ET DES
PROTOCOLES D'ECHANGES MONETIQUES ET DE PAIEMENT DU
GIM-UEMOA BASES SUR ISO 20022 ET LES API**

1- PRESENTATION DU GIM-UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une zone intégrée regroupant les Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle présente les caractéristiques essentielles ci-après :

- Environ 145 millions d'habitants ;
- Environ 160 banques, établissements financiers et postaux ;
- Un Institut d'émission commun aux huit Etats, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Une monnaie unique, une même langue et une politique commune monétaire et de crédit.

Le GIM-UEMOA a été constitué en février 2003, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique, puis transformé en société anonyme le 23 décembre 2016. Il regroupe aujourd'hui plus d'une centaine d'actionnaires et assure les missions suivantes :

- Promouvoir les systèmes et moyens de paiement électroniques auprès des secteurs bancaire et financier, des administrations et des populations de l'UEMOA ;
- Assurer de manière efficiente la gestion du système monétique interbancaire ;
- Assurer l'interopérabilité, la compensation et la sécurité des transactions électroniques entre les acteurs ;
- Garantir l'application des règles opérationnelles conformes aux principes de gouvernance et de régulation de la monétique régionale, édictés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Assurer une veille technologique et réglementaire efficace, ainsi qu'une conformité aux normes régionales et internationales.

Dans le cadre de son plan stratégique décennal (2016-2025), le GIM-UEMOA se positionne en tant qu'Opérateur Global Régional couvrant trois activités principales et complémentaires :

- **Le schéma de paiement** à travers la mise à disposition d'une application de paiement et des spécifications pour l'émission de cartes bancaires régionales et autres instruments de paiement ainsi que la gestion du cadre de gouvernance opérationnelle y relatif. Le GIM-UEMOA entreprend ainsi d'accroître le rayonnement de la carte de paiement régionale au-delà de la zone UEMOA, à travers des partenariats d'acceptation réciproque avec d'autres schémas de paiement nationaux ou régionaux. Il s'agit aussi de développer un écosystème ouvert en établissant des ponts avec l'ensemble des instruments de paiement alternatifs à la carte.
- **Le Switching** qui assure l'interopérabilité des transactions électroniques de tous les acteurs du marché. Le GIM-UEMOA ouvre son activité d'interopérabilité à tout type d'acteurs susceptibles de remettre des transactions électroniques à la compensation (routage, compensation des transactions cartes, mobile, e-commerce, transfert d'argent, etc.).
- **Le Processing** à travers l'infogérance et le traitement technique par délégation des produits et services électroniques, l'offre des solutions à forte valeur ajoutée et porteuses d'innovation.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

2- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU BESOIN

2.1 Stratégie GIM-Horizon 2026

L'élaboration de la stratégie GIM-Horizon 2026 s'inscrit dans un contexte de rupture technologique et concurrentielle profonde, avec comme objectif la consolidation durable du positionnement du GIM-UEMOA comme Opérateur Global Régional intégré, innovant et technologiquement autonome. Cette stratégie s'articule autour de trois axes stratégiques majeurs :

▪ L'autonomie technologique

Doter l'Institution d'infrastructures critiques et de plateformes régionales qui garantissent la souveraineté numérique de l'espace UEMOA. Il s'agit notamment de sortir de la dépendance vis-à-vis des éditeurs et fournisseurs internationaux, en développant des solutions résilientes, propres à l'UEMOA.

▪ Le repositionnement du GIM-UEMOA sur la transaction et ses interactions

Se focaliser sur la transaction et ses interactions en lieu et place des instruments de paiement. Ce repositionnement passe aussi par un leadership affirmé autour du cadre normatif et de la gouvernance des systèmes de paiement.

▪ Le développement continu de services digitaux

Accélérer la création et l'opérationnalisation de services numériques à forte valeur ajoutée, inclusifs et accessibles à l'ensemble des usagers. L'innovation, l'interopérabilité et l'accessibilité constituent les principes clés qui guident la mise en œuvre de cet axe, dans une logique d'inclusion financière et de transformation économique.

2.2 Genèse de la mission

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique, le GIM-UEMOA avait entrepris de s'attacher les services d'un partenaire stratégique industriel. Les conclusions des processus de consultation successifs n'ayant pas permis de préempter un tel partenaire, la mise en œuvre du plan stratégique se poursuit selon une approche endogène, avec les ressources propres du GIM-UEMOA.

Dans ce contexte, le GIM-UEMOA a engagé une mission de spécification structurée en trois lots :

- Lot 1 : spécifications de protocoles couvrant les besoins actuels — usages monétiques et de paiement (Switch, Acquisition POS/VPOS/E-commerce, Acquisition retrait, Backoffice) ;
- Lot 2 : spécifications de protocoles couvrant les nouveaux usages digitaux, le Terminal Management System (TMS), la collecte et la gestion des données transactionnelles ;
- Lot 3 : restructuration du schéma de paiement régional.

La construction de l'écosystème digital GIMpay et les évolutions en cours dans l'industrie des paiements amènent à restructurer et étendre le Lot 2 pour couvrir :

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

- Le repositionnement du schéma de paiement vers un schéma agnostique de l'instrument, multi-verticales et fondé sur l'identité transactionnelle ;
- Les spécifications complètes d'un backoffice monétique à intégrer dans une infrastructure Backoffice unifiée et un module d'autorisation unifié ;
- Les spécifications d'un module unifié d'autorisation ;
- Les spécifications API couvrant l'ensemble des échanges interopérables à l'échelle de la région ;
- Les spécifications d'un noyau applicatif de paiement ;
- La spécification d'un TMS régional et d'un noyau applicatif de paiement régional.

3- DESCRIPTION DU BESOIN

L'autonomisation technologique requiert la mobilisation de capacités permettant au GIM-UEMOA d'assurer, une maîtrise progressive de ses plateformes monétiques, de paiement et de nouveaux usages. La dépendance vis-à-vis d'éditeurs propriétaires constitue un handicap structurel à cet objectif, à l'excellence opérationnelle et aux perspectives de collecte et de gestion des données de paiement.

La présente mission porte sur la spécification des composants fondamentaux du nouveau socle technologique du GIM-UEMOA, structurés autour de six objets principaux interdépendants.

3.1 Repositionnement du Schéma de Paiement

3.1.1 Vision et ambition

Le GIM-UEMOA entreprend de repositionner son schéma de paiement régional : d'un schéma centré sur la carte bancaire vers un schéma agnostique de l'instrument de paiement, capable de traiter de manière native et interopérable toute transaction électronique, quel que soit le vecteur utilisé — carte, mobile money, compte bancaire ou tout autre instrument de paiement électronique reconnu dans l'espace UEMOA.

Ce repositionnement constitue une rupture architecturale et fonctionnelle par rapport au schéma actuel. Il s'accompagne d'une extension vers un modèle multi-verticales, intégrant outre le paiement, les verticales Transport, Énergie, Aérien, Services Gouvernementaux et Retailer, avec la Data comme couche transversale.

3.1.2 Architecture applicative de la nouvelle application du schéma de paiement

La nouvelle application du schéma de paiement GIM-UEMOA repose sur une architecture en deux couches complémentaires et indissociables, conçue pour assurer à la fois la conformité aux standards de paiement contactless internationaux, la souveraineté technologique régionale et l'agnosticisme instrumental.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

COUCHE 2 — Référentiel d'Identité et de Profils Transactionnels

Gestion des alias de paiement · Profils transactionnels multi-instruments · Sélection dynamique · QR Code d'identité · Routage intelligent

↑ Interface standardisée — Protocoles de résolution d'alias / appel de profil transactionnel

COUCHE 1 — Application de Paiement CPACE (Socle standardisé)

Standard ouvert ECPC · Extension contactless de la CPA · Certification kernel · Co-badging · Interopérabilité contactless

Couche 1 — Application CPACE : socle standardisé de la nouvelle application du schéma

L'application de paiement actuelle du schéma est le CPA (Common Payment Application). La migration vers un schéma contactless-natif et agnostique s'appuie sur le CPACE (Common Payment Application Contactless Extension) comme socle standardisé. Il s'agit d'une extension contactless du CPA, développée dans le cadre des travaux de standardisation de l'ECPC (European Card Payment Cooperation), société coopérative réunissant les principaux schémas domestiques européens. Elle assure une continuité applicative avec l'existant CPA tout en intégrant nativement les cas d'usage contactless carte et mobile (NFC, HCE).

Le GIM-UEMOA inscrit son adoption de CPACE dans une démarche d'adhésion à l'ECPC en tant que membre coopératif, afin de bénéficier de la mutualisation de la roadmap des spécifications, du framework de certification et du support d'implémentation mis à disposition par l'ECPC à l'ensemble de ses membres.

Les domaines de customisation du socle CPACE à instruire pour le profil GIM-UEMOA comprennent notamment :

- Les spécificités du schéma GIM-UEMOA (règles métier, gouvernance, identité régionale) ;
- Le support du co-badging (instrument GIM + réseau international sur le même support) ;
- Les exigences liées à l'émission (personnalisation, provisioning, cycle de vie) ;
- Les exigences liées à l'acquisition (configuration terminal, flux d'autorisation, réconciliation) ;
- Les règles de routage domestique (priorité GIM sur les transactions intrarégionales) ;
- Les exigences relatives aux terminaux (certification, homologation, TMS) ;
- Les interactions avec les wallets et le mobile money ;
- Les cas d'usage QR code (statique, dynamique, sectoriel) ;
- L'intégration avec GIMpay comme infrastructure proposant les interfaces Consumer et Marchand ;
- Les interfaces avec la couche de référentiel d'identité et de profils transactionnels (Couche 2).

Couche 2 — Référentiel d'Identité et de Profils Transactionnels (RIPT) : la surcouche souveraine du schéma

En surcouche du socle CPACE, le GIM-UEMOA développera un Référentiel d'Identité et de Profils Transactionnels (RIPT) constituant la pièce maîtresse de l'architecture agnostique du schéma régional. Ce référentiel est un composant propriétaire du GIM-UEMOA, conçu sur mesure pour les besoins de la zone UEMOA.

Le RIPT introduit le concept d'alias de paiement : un identifiant unique, simple et mémorisable, attribué à chaque titulaire et résolvable en temps réel vers l'un ou plusieurs instruments de paiement actifs associés à son profil. Cet alias constitue

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

l'identité de paiement du titulaire au sein du schéma GIM-UEMOA, indépendamment de l'instrument physique ou numérique utilisé pour la transaction.

Le RIPT assure les fonctions suivantes :

- Enregistrement et gestion des alias de paiement : création, modification, suspension, révocation ;
- Association dynamique de l'alias à un profil transactionnel multi-instruments regroupant l'ensemble des instruments de paiement actifs du titulaire (PAN/PAN virtuel, IBAN, compte mobile money, wallet, carte virtuelle, token) ;
- Résolution de l'alias en temps réel : sélection de l'instrument optimal selon les règles du profil transactionnel, le contexte de la transaction (canal, montant, disponibilité, préférence du titulaire) et les règles de routage du schéma ;
- Encapsulation de l'alias dans un QR code universel, utilisable en mode présentiel et à distance, compatible avec les cas d'usage multi-verticales ;
- Gestion des préférences transactionnelles du titulaire : instrument par défaut, instruments de secours, plafonds, restrictions géographiques ;
- Activation et désactivation sélective des instruments au sein d'un profil, sous le contrôle du schéma et de l'émetteur ;
- Interface avec GIMpay pour l'exposition de l'alias et du profil transactionnel à l'utilisateur final ;
- Traçabilité complète des résolutions d'alias et des sélections d'instrument, pour les besoins de réconciliation, d'analyse de fraude et de gouvernance des données.

Les composants de l'alias et du profil transactionnel pouvant être reliés comprennent notamment :

Composant	Nature
Alias de paiement	Identifiant unique attribué par le schéma GIM-UEMOA, résolvable vers le profil transactionnel du titulaire
PAN / PAN virtuel	Identifiant carte physique ou dématérialisée
BIN	Plage d'identification de l'émetteur
IBAN	Identifiant de compte bancaire
Wallet	Identifiant de portefeuille électronique
Compte Mobile Money	Identifiant opérateur mobile
Carte virtuelle / Token	Token EMVCo ou token propriétaire du schéma GIM-UEMOA

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Éléments KYC	Données d'identité vérifiées du titulaire, liées au profil sans être exposées dans la transaction
QR Code d'alias	Représentation encapsulée de l'alias pour les usages client et marchand, multi-verticales
Règles de routage	Préférences et contraintes de routage associées à l'alias et aux instruments du profil

Jalon de conception obligatoire

Le consultant devra, à l'issue de la Phase 1, présenter une architecture détaillée du RIPT incluant le modèle de données, le protocole de résolution d'alias, les interfaces avec le socle CPACE et avec les autres composants du schéma, pour validation formelle par le GIM-UEMOA avant le démarrage des spécifications de la Couche 2.

3.1.3 Accompagnement à l'adhésion à l'ECPC

Parallèlement aux travaux de spécification du socle CPACE, le consultant accompagnera le GIM-UEMOA dans sa démarche d'adhésion à l'ECPC (European Card Payment Cooperation) en tant que membre coopératif. Cet accompagnement constitue une prestation à part entière de la mission, conditionnant la pleine réalisation des bénéfices attendus de l'adoption du standard CPACE.

Cette adhésion poursuit trois objectifs stratégiques :

- Bénéficier de la mutualisation de la roadmap des spécifications CPACE, des évolutions du kernel, du framework de certification et des outils de test mis à disposition par l'ECPC ;
- Positionner le GIM-UEMOA comme membre co-constructeur du standard, lui permettant d'introduire dans la roadmap commune les cas d'usage spécifiques à l'UEMOA (mobile money sur rail carte, profils transactionnels multi-instruments, cas d'usage QR multi-verticales, ...) ;
- Accéder en priorité aux kernels CPACE certifiés disponibles dans l'écosystème, réduisant significativement la durée et le coût des phases de développement et de certification.

Le périmètre de l'accompagnement à l'adhésion ECPC comprend :

- L'analyse du cadre statutaire de l'ECPC et des conditions d'adhésion en tant que membre coopératif hors zone européenne ;
- La préparation du dossier d'adhésion et la conduite des négociations avec l'ECPC, en lien avec la Direction Générale du GIM-UEMOA ;
- La définition de la contribution du GIM-UEMOA aux travaux de standardisation de l'ECPC, notamment les cas d'usage UEMOA à soumettre à la roadmap commune ;

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

- L'identification et la présélection des partenaires techniques certifiés ECPC (laboratoires d'homologation, développeurs de kernels) susceptibles d'intervenir dans les phases ultérieures de déploiement ;
- L'accompagnement dans la mise en place des interfaces avec le framework de certification ECPC pour la validation du profil GIM-UEMOA.

Note de gouvernance

L'adhésion à l'ECPC sera portée au plus haut niveau institutionnel du GIM-UEMOA. Le consultant veillera à articuler cette démarche avec le positionnement du GIM-UEMOA comme premier schéma africain membre de l'ECPC, constituant un signal fort de souveraineté technologique et de coopération régionale.

3.1.4 Schéma multi-verticales

Le schéma de paiement repositionné du GIM-UEMOA a vocation à devenir une plateforme multi-verticales, structurée autour d'un noyau de paiement interopérable et étendu à quatre verticales métier :

Verticale	Nature	Niveau de spécification
Païement	Verticale centrale — noyau du schéma	Spécifications techniques et fonctionnelles complètes
Transport	Billettique, contrôle d'accès, mobilité urbaine et interurbaine	Architecture d'intégration et cadre d'interopérabilité
Énergie	Prépaiement, compteurs intelligents, utilities	Architecture d'intégration et cadre d'interopérabilité
Aérien	Ancillary services, services aéroportuaires, fidélité	Architecture d'intégration et cadre d'interopérabilité
Services Gouvernementaux	Services fiscaux, douaniers...	Architecture d'intégration et cadre d'interopérabilité
Retailer	Fidélité, couponing, gestion des flux marchands	Architecture d'intégration et cadre d'interopérabilité
Data	Verticale transversale — collecte et valorisation des données transactionnelles	Intégration dans toutes les spécifications (cadre défini par mission dédiée)

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Pour les verticales Transport, Énergie, Aérien Services Gouvernementaux et Retailer, le consultant devra concevoir et documenter pour chacune :

- L'architecture fonctionnelle d'intégration avec le noyau de paiement du schéma GIM-UEMOA ;
- Les interfaces et protocoles d'échange assurant une interopérabilité native entre la verticale Paiement et chaque verticale métier ;
- Les règles de routage, d'autorisation et de réconciliation spécifiques à chaque verticale ;
- Les prérequis techniques et fonctionnels nécessaires à l'implémentation ultérieure des spécifications complètes.

La verticale Data constitue la couche transversale du schéma. Un chantier dédié à la gouvernance de la Data étant en cours au sein du GIM-UEMOA, le consultant devra intégrer les exigences de collecte et de structuration des données transactionnelles dans l'ensemble des spécifications produites, en cohérence avec la vision Data du GIM-UEMOA, notamment :

- La traçabilité complète des transactions multi-instruments et multi-verticales ;
- Les interfaces de remontée de données vers la plateforme Data du GIM-UEMOA ;
- Les métadonnées transactionnelles nécessaires à l'alimentation des cas d'usage analytiques.

3.1.5 Gouvernance et corpus réglementaire du schéma

Les nouvelles spécifications du schéma de paiement devront étendre et mettre à jour les corpus réglementaires intrarégionaux existants ainsi que le cadre d'acceptation réciproque entre schémas de paiement domestiques élaboré par le GIM-UEMOA. Cette extension couvrira :

Dimension	Contenu attendu
Règles	Règles opérationnelles du schéma multi-instruments et multi-verticales
Principes de gouvernance	Structure de gouvernance, rôles et responsabilités des participants
Spécifications techniques	Références aux livrables techniques de la présente mission
Modalités d'acceptation	Conditions d'accès au schéma pour les acquéreurs et commerçants
Conditions d'homologation	Cadre révisé d'homologation et de certification (en cohérence avec la refonte en cours des processus et services d'homologation)
Règles de conformité	Obligations de conformité des participants, sanctions et mécanismes correctifs
Mécanismes de contrôle	Supervision, audit, reporting réglementaire vers la BCEAO

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Modèles de licensing	Cadre de licence structuré (cf. section 3.5)
Règles relatives aux données transactionnelles	Droits, obligations et restrictions sur la collecte, le traitement et la valorisation des données

3.2 Identité transactionnelle

3.1 Définition et enjeu

L'identité transactionnelle est un concept central du schéma de paiement repositionné du GIM-UEMOA. Elle constitue un livrable de spécification technique à part entière de la présente mission.

L'identité transactionnelle ne se réduit pas à un identifiant de transaction. Elle désigne un référentiel technique unifié permettant de relier, sous une identité de paiement unique contrôlée par le schéma régional, l'ensemble des instruments, identifiants et moyens de paiement associés à un même titulaire ou entité. Cette identité est administrée par le GIM-UEMOA dans le cadre de son rôle d'opérateur du schéma régional.

3.2 Composants de l'identité transactionnelle

Le référentiel d'identité transactionnelle devra permettre de relier notamment les éléments suivants :

Composant	Nature
PAN / PAN virtuel	Identifiant carte physique ou dématérialisée
BIN	Plage d'identification de l'émetteur
IBAN	Identifiant de compte bancaire
Wallet	Identifiant de portefeuille électronique
Compte Mobile Money	Identifiant opérateur mobile
Carte virtuelle	Token de paiement dématérialisé
Éléments KYC	Données d'identité vérifiées du titulaire
Tokens	Tokens EMVCo ou tokens propriétaires du schéma GIM-UEMOA

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

QR Codes	Représentation encapsulée de l'identité pour les usages client et marchand
Règles de routage	Préférences et contraintes de routage associées à l'identité

3.3 Capacités fonctionnelles attendues

Les spécifications de l'identité transactionnelle devront permettre :

- La sélection dynamique de l'instrument de paiement selon le contexte de la transaction (canal, terminal, montant, disponibilité) à partir d'une identité unique ;
- L'encapsulation de l'identité dans un QR code, pour les usages client (présentation à l'acceptation) et marchand (génération de demande de paiement) ;
- L'activation et la désactivation sélective des instruments associés à une identité, sous le contrôle du schéma ;
- L'intégration avec GIMpay comme application régionale de paiement exposant l'identité transactionnelle à l'utilisateur final ;
- La traçabilité complète de tous les instruments et transactions associés à une identité, pour les besoins de réconciliation, de lutte contre la fraude et d'analyse.

3.4 Livrables de spécification attendus

Le consultant devra produire :

- L'architecture technique du référentiel d'identité transactionnelle (modèle de données, composants, interfaces) ;
- Les protocoles de création, gestion, mise à jour et révocation d'une identité transactionnelle ;
- Les spécifications d'encapsulation de l'identité dans un QR code ;
- Les interfaces entre le référentiel d'identité et les autres composants du schéma (noyau applicatif, module d'autorisation, backoffice, TMS) ;
- Les règles de sécurité et de contrôle d'accès associées à la gestion de l'identité transactionnelle.

3.3 Noyau applicatif de Paiement Régional

3.3.1 Définition et rôle

Le noyau applicatif de paiement régional est un composant logiciel mis à disposition par le GIM-UEMOA à l'ensemble des prestataires désireux de déployer des terminaux de paiement dans la zone UEMOA. Il constitue le socle applicatif de référence du schéma de paiement régional, que tout acquéreur ou prestataire technique devra intégrer comme base de son application de paiement terminal.

3.3.2 Fonctions fondamentales

Le noyau applicatif assure trois fonctions structurantes :

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

- Socle d'acceptation multi-instruments : prise en charge native de tous les instruments de paiement reconnus par le schéma GIM-UEMOA — carte (contact et contactless), mobile money, wallet, QR code — et couche d'abstraction permettant au terminal d'opérer de manière agnostique vis-à-vis de l'instrument présenté ;
- Interface de contrôle TMS : exposition des interfaces nécessaires au TMS régional pour assurer le contrôle des configurations du terminal (paramètres de l'application, tables de routage, clés de sécurité, mises à jour applicatives) et la supervision de son activité transactionnelle ;
- Vecteur de collecte de la donnée transactionnelle : collecte, structuration et transmission des données transactionnelles selon les formats définis dans le cadre de gouvernance Data du GIM-UEMOA, dès l'instant d'acceptation et tout au long du cycle de traitement de la transaction.

3.3.1 Standards d'Acceptation/Acquisition

Le standard Nexo Retailer est prescrit comme référentiel de spécification pour les domaines suivants :

- Acceptation/Acquisition POS (Point of Sale) ;
- Acceptation/Acquisition GAB/ATM ;
- Acceptation/Acquisition E-commerce.

Pour les autres domaines d'acceptation couverts par la mission (verticales Transport, Énergie, Aérien, Services Gouvernementaux, Retailer et cas d'usage QR code sectoriels), le consultant pourra proposer des standards alternatifs dûment justifiés, en cohérence avec les exigences d'interopérabilité du schéma et la trajectoire de migration ISO 20022.

Le GIM-UEMOA souhaite s'appuyer sur Nexo comme levier de modernisation de ses architectures d'échange, en transition progressive au-delà d'ISO 8583 vers des approches API-driven et ISO 20022. Le consultant exploitera notamment la contribution de Nexo sur : l'acceptation et l'acquisition, les environnements terminaux et ATM/GAB, le e-commerce et les QR codes, les flux ISO 20022 et l'intégration multi-rails, ainsi que les cas d'usage sectoriels.

3.4 Backoffice Monétique Unifié et Module d'Autorisation

3.4.1 Backoffice monétique unifié

Le consultant devra concevoir et documenter les spécifications d'un backoffice monétique complet pour le traitement des transactions monétiques quels que soient l'instrument de paiement (carte, mobile, etc.), le canal d'acceptation/acquisition (DAB/GAB, POS, VPOS, QR Code, etc.) et le réseau de paiement (GIM, VISA, Mastercard, UnionPay, etc.).

Le backoffice monétique s'intègre dans une infrastructure globale dénommée Backoffice Unifié, couvrant le traitement de tous types de flux associés aux opérations monétiques et digitales. Il doit également être intégré aux backoffices des différents réseaux internationaux, y compris leurs solutions et outils de traitement (Visanet Edit Package, Visa Resolve Online, Visa Online, Mastercard File Express, Mastercard Connect, Mastercom, etc.).

Le GIM-UEMOA mettra à disposition du consultant retenu les documentations techniques ICS nécessaires dans le cadre des accords existants et sous réserve des obligations de confidentialité applicables. Le consultant devra préciser dans son offre technique les dépendances documentaires identifiées et leur impact sur le planning de la mission.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

3.4.2 Module unifié d'autorisation

Le consultant devra concevoir et documenter les spécifications d'un module unifié d'autorisation des transactions monétiques et digitales quels que soient l'instrument de paiement, le canal d'acceptation/acquisition, la solution métier et le réseau de paiement.

Le module d'autorisation constitue un composant distinct du backoffice monétique, bien qu'en interaction étroite avec lui. Le consultant précisera dans ses spécifications l'architecture fonctionnelle et les interfaces entre ces deux composants, ainsi qu'avec le noyau applicatif et le switch existant.

3.4.3 Spécifications Mobile Money sur rail carte

Le consultant devra concevoir et documenter les spécifications d'émission et d'acceptation du Mobile Money suivant le rail de la carte bancaire. Ces spécifications préciseront notamment le modèle cible retenu (virtual card on mobile, passerelle de conversion Mobile Money / rail carte, ou modèle hybride), les interfaces avec le référentiel d'identité transactionnelle, ainsi que les modalités de traitement par le backoffice et le module d'autorisation.

3.5 Modèle de licensing du Schéma

Une proposition de modèle économique du schéma de paiement a été élaborée dans le cadre d'une mission antérieure. La présente mission devra adapter et compléter ce modèle pour le rendre cohérent avec le repositionnement transaction-based du schéma et les nouvelles catégories de participants et d'usages.

Le modèle de licensing à spécifier devra couvrir notamment :

Catégorie de licence	Bénéficiaires / périmètre
Licence d'émission	Émetteurs de cartes, de wallets, d'instruments mobiles sous le schéma GIM
Licence d'acquisition	Acquéreurs déployant des terminaux intégrant le noyau applicatif
Licence de personnalisation	Prestataires techniques customisant l'application régionale
Licence d'usage de l'application régionale	Usage du noyau applicatif et de CSPACE/PURE customisé
Licence d'homologation	Accès aux services de certification et de test
Services associés du schéma	Accès aux données agrégées, services de prévention de la fraude, reporting
Usages liés aux données transactionnelles	Accès différencié selon le profil et les droits du participant

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Le modèle devra rester adapté aux réalités économiques du marché régional — en particulier la capacité contributive des banques de taille moyenne, des fintechs et des acteurs du mobile money — tout en assurant la pérennité financière du schéma domestique face à la concurrence des schémas internationaux.

3.6 TMS Régional

Le consultant devra concevoir et documenter les spécifications d'un TMS (Terminal Management System) régional pour le contrôle du déploiement des terminaux de paiement et leur fonctionnement conformément à la réglementation régionale et internationale, ainsi que la supervision des flux transactionnels associés.

Le TMS régional doit assurer notamment :

- La gestion du cycle de vie des terminaux (déploiement, configuration, mise à jour, retrait) ;
- Le contrôle des configurations du noyau applicatif intégré dans les terminaux ;
- La supervision de l'activité transactionnelle des terminaux en temps réel ou quasi-temps réel ;
- La gestion des clés de sécurité et des paramètres cryptographiques ;
- La prise en charge des terminaux de toutes les verticales (POS, GAB, valideurs transport, compteurs énergie, bornes aéroportuaires, etc.).

3.7 Protocoles et spécifications d'échanges ISO 20022 et APIs

3.7.1 Trajectoire de modernisation

Le GIM-UEMOA souhaite moderniser ses architectures d'échange et évoluer progressivement au-delà d'une logique fondée principalement sur ISO 8583, vers des approches API-driven et alignées avec ISO 20022. Cette trajectoire de modernisation est à la fois une exigence de compétitivité internationale et un levier de structuration de la donnée transactionnelle dès l'acceptation.

3.7.2 Périmètre des spécifications

Le consultant devra concevoir et documenter les protocoles et spécifications d'échanges couvrant les domaines suivants :

Dimension	Périmètre	Standards applicables
Types de flux	Temps réel (online), quasi-temps réel, backoffice, transactionnels et fonctionnels	ISO 20022, APIs REST/AsyncAPI
Acceptation / Acquisition	Retailer, Acquirer, TMS	Nexo Retailer, ISO 20022
Interopérabilité	Autorisation, réconciliation, compensation, règlement	ISO 20022

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Types de services	Monétiques, paiement, digitaux, multi-verticales	ISO 20022, APIs
Instruments et canaux	Carte, Mobile, POS, Web, VPOS, QR Code, GAB	Nexo, ISO 20022, EMVCo

3.7.3 Cadre de gouvernance des APIs

Le consultant devra définir un cadre de référence pour les APIs du GIM-UEMOA, précisant au minimum :

- Les trois niveaux d'exposition : APIs internes entre composants du GIM-UEMOA, APIs exposées aux membres (banques, EME, acquéreurs), APIs ouvertes aux partenaires externes (fintechs, marchands, opérateurs de verticales) ;
- Le modèle de gouvernance API : API Gateway, portail développeur, gestion des versions ;
- Les standards de sécurité applicables : OAuth 2.0, mTLS, Keycloak ;
- Les modalités de versionning et de dépréciation des APIs.

3.7.4 Souveraineté sur les flux e-commerce

Le GIM-UEMOA entend préserver la maîtrise des flux domestiques et régionaux, y compris sur les parcours d'achat digitaux. Face à l'évolution rapide des grands schémas internationaux, des wallets, de la tokenisation, de Click to Pay et des nouveaux parcours de commerce agentique, les spécifications devront définir les règles et mécanismes permettant au GIM-UEMOA de rester acteur central de l'authentification, de l'autorisation, du routage et de la donnée sur les transactions e-commerce impliquant des instruments régionaux.

3.8 Performance Transactionnelle et Qualité de Service

L'amélioration du taux de conversion et d'acceptation constitue un objectif opérationnel explicite du repositionnement du schéma. Les spécifications produites devront intégrer, pour chaque composant concerné, les exigences permettant d'agir sur les leviers d'amélioration suivants :

- Qualité du routage : règles optimisées, priorisation des rails domestiques, gestion des fallbacks ;
- Interopérabilité des instruments : fluidité de la transaction quel que soit l'instrument présenté ;
- Qualité des données : normalisation des formats, complétude des champs transactionnels, réduction des rejets liés aux données ;
- Capacité de supervision : détection en temps réel des anomalies, alertes et tableaux de bord opérationnels ;
- Réduction des frictions d'acceptation : simplification des parcours terminal, optimisation des temps de réponse ;
- Amélioration des parcours clients et marchands : expérience fluide sur l'ensemble des canaux et instruments.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

4- PRESTATIONS ET PRIORISATION

4.1 Prestations attendues

Le soumissionnaire devra instruire les points fondamentaux suivants dans le cadre de la mission :

1. Réaliser un état des lieux des protocoles et spécifications existants en matière de paiement marchand (POS, VPOS, QR Code, etc.) : documentations, architectures, protocoles, spécifications ;
2. Réaliser un état des lieux des processus, traitements, solutions et outils Backoffice existants et leurs interactions avec les systèmes internes et externes ;
3. Concevoir et documenter les spécifications complètes du Backoffice Monétique Unifié (cf. section 3.4.1) ;
4. Concevoir et documenter les spécifications du Module Unifié d'Autorisation (cf. section 3.4.2) ;
5. Concevoir et documenter les spécifications d'émission et d'acceptation du Mobile Money sur rail carte (cf. section 3.4.3) ;
6. Concevoir et documenter les spécifications de l'Identité Transactionnelle (cf. section 3.2) ;
7. Concevoir et documenter les spécifications du Noyau Applicatif de Paiement Régional (cf. section 3.3) ;
8. Concevoir et documenter les spécifications du TMS Régional (cf. section 3.6) ;
9. Concevoir et documenter les spécifications de l'application régionale de paiement — customisation CSPACE ou PURE (cf. section 3.1.2) ;
10. Concevoir et documenter l'architecture d'intégration multi-verticales (Transport, Énergie, Aérien, Services Gouvernementaux, Retailer) et le cadre d'interopérabilité avec la verticale Paiement (cf. section 3.1.3) ;
11. Concevoir et documenter les protocoles et spécifications d'échanges ISO 20022 et APIs (cf. section 3.7) ;
12. Adapter et compléter le modèle de licensing du schéma de paiement (cf. section 3.5) ;
13. Étendre le corpus réglementaire du schéma et le cadre d'acceptation réciproque (cf. section 3.1.4) ;
14. Structurer et élaborer la documentation pour la mise à jour du cadre d'homologation ;
15. Structurer et documenter un cadre pour la gestion des protocoles et spécifications incluant des outils pour le versionning, la maintenance, les évolutions ainsi que leur publication ;
16. Accompagner le GIM-UEMOA dans la protection de ses protocoles et spécifications au titre de la propriété intellectuelle ;
17. Accompagner le GIM-UEMOA dans la normalisation via le CONOBAFI des nouveaux protocoles et spécifications d'échanges ;
18. Assurer un transfert de connaissances garantissant une montée en compétences des équipes du GIM-UEMOA.

4.2 Priorisation des lots de travaux

Le soumissionnaire devra présenter une démarche de mise en œuvre respectant la priorisation ci-après :

Priorité	Livrable / Lot
1	Spécifications du Backoffice Monétique Unifié
2	Spécifications du Module Unifié d'Autorisation

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

3	Spécifications du Mobile Money sur rail carte
4	Spécifications de l'Identité Transactionnelle
5	Protocoles et spécifications d'échanges (temps réel, quasi-temps réel, backoffice) — ISO 20022 et APIs
6	Spécifications du Noyau Applicatif de Paiement Régional
7	Spécifications de l'application régionale (customisation CSPACE/PURE)
8	Architecture d'intégration multi-verticales
9	Spécifications du TMS Régional
10	Modèle de licensing — adaptation et complétion
11	Corpus réglementaire et cadre d'acceptation réciproque
12	Accompagnement adhésion ECPC et identification partenaires techniques certifiés
13	Dossiers de normalisation CONOBAFI et autres livrables transverses

5- DUREE ET PHASAGE DE LA MISSION

La durée de la mission est estimée par le GIM-UEMOA entre 18 et 24 mois. Le soumissionnaire proposera un planning détaillé justifiant sa propre estimation, en respectant impérativement la priorisation des livrables définie à la section IV.

Les offres dont le planning serait inférieur à 16 mois ou supérieur à 30 mois feront l'objet d'une demande de clarification.

La mission est structurée en trois phases indicatives :

Phase	Contenu	Durée indicative
Phase 1 — État des lieux, cadrage et adhésion ECPC	Audit des protocoles et solutions existants. Ateliers de cadrage avec les équipes GIM-UEMOA. Validation du schéma fonctionnel cible multi-verticales. Cadrage du RIPT	3 à 4 mois

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

	(architecture, modèle de données, protocole de résolution). Lancement de la démarche d'adhésion à l'ECPC.	
Phase 2 — Spécifications techniques	Production des spécifications par ordre de priorité (cf. section 4.2). Ateliers de validation intermédiaires par lot. Révisions itératives avec les équipes GIM-UEMOA. Accompagnement à la finalisation de l'adhésion ECPC et à l'identification des partenaires techniques.	12 à 16 mois
Phase 3 — Normalisation, gouvernance et transfert	Cadre de gestion des protocoles et versioning. Dossier CONOBAFI. Protection de la propriété intellectuelle. Formation et transfert de compétences. Mise à jour du cadre d'homologation.	3 à 4 mois

Jalon de qualité obligatoire : à l'issue de la Phase 1, le consultant devra soumettre un rapport d'état des lieux et un schéma d'architecture fonctionnelle cible pour validation formelle par le GIM-UEMOA avant le démarrage de la Phase 2. La Phase 2 ne peut débuter sans validation écrite du GIM-UEMOA.

6- LIVRABLES ATTENDUS

Dans le cadre de son intervention, le consultant retenu devra livrer au GIM-UEMOA les documents suivants :

Livrable	Description
L1 — Plan projet	Méthodologie détaillée, planning, rôles et responsabilités. Pour chaque phase : objectifs, prérequis, contraintes, modalités et durée.
L2 — Rapport d'état des lieux (protocoles)	Architectures, protocoles et spécifications existants en matière de paiement marchand (POS, VPOS, QR Code, etc.).
L3 — Rapport d'état des lieux (backoffice)	Processus, solutions et outils backoffice existants, interfaces, architectures et protocoles d'échanges avec les plateformes internes et les systèmes des acteurs externes.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

L4 — Spécifications du Backoffice Monétique Unifié	Spécifications techniques et fonctionnelles détaillées du backoffice monétique et de ses interfaces internes et externes.
L5 — Spécifications du Module d'Autorisation Unifié	Spécifications techniques et fonctionnelles détaillées du module d'autorisation et de ses interfaces.
L6 — Spécifications Mobile Money sur rail carte	Spécifications d'émission et d'acceptation du Mobile Money suivant le rail de la carte bancaire.
L7 — Spécifications du RIPT	Architecture technique complète du Référentiel d'Identité et de Profils Transactionnels : modèle de données, moteur de résolution d'alias, protocoles de création/gestion/révocation, interfaces avec le socle CPACE et les autres composants, règles de sécurité et de contrôle d'accès.
L8 — Spécifications du Noyau Applicatif	Spécifications techniques et fonctionnelles détaillées du noyau applicatif de paiement régional et de ses interfaces.
L9 — Spécifications socle CPACE — Profil GIM-UEMOA	Spécifications de customisation du socle CPACE pour le profil GIM-UEMOA, couvrant l'ensemble des domaines définis à la section 3.1.2, y compris les interfaces avec le RIPT.
L10 — Architecture multi-verticales	Architecture d'intégration et cadre d'interopérabilité entre la verticale Paiement et les verticales Transport, Énergie, Aérien Services Gouvernementaux et Retailer.
L11 — Spécifications du TMS Régional	Spécifications techniques et fonctionnelles détaillées du TMS régional et de ses interfaces.
L12 — Protocoles et spécifications ISO 20022 et APIs	Versions customisées des protocoles et spécifications ISO 20022 et APIs, couvrant l'ensemble des domaines, types de flux, instruments et canaux.
L13 — Modèle de licensing	Adaptation et complétion du modèle économique du schéma de paiement, incluant la structure de licensing par catégorie de participant.
L14 — Corpus réglementaire révisé	Extension du corpus réglementaire intrarégional et du cadre d'acceptation réciproque, couvrant les neuf dimensions définies à la section 3.1.4.
L15 — Cadre de gestion des protocoles	Outils et processus pour le versionning, la maintenance, les évolutions et la publication des protocoles et spécifications.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

L16 — Dossier adhésion ECPC	Dossier complet de la démarche d'adhésion à l'ECPC : analyse du cadre statutaire, dossier de candidature, compte-rendu des négociations, acte d'adhésion, définition de la contribution du GIM-UEMOA aux travaux ECPC, présélection des partenaires techniques certifiés
L17 — Dossier de montée en compétences	Plan de transfert de connaissances validé, supports de formation, guides d'utilisation, rapport de clôture.
L18 — Dossier de normalisation CONOBAFI	Dossier de normalisation des protocoles et spécifications auprès du CONOBAFI.
L19 — Dossier de mise à jour du cadre d'homologation	Cadre méthodologique révisé de gestion des homologations et certifications.
L20 — Dossier de propriété intellectuelle	Dossier de protection des protocoles et spécifications au titre de la propriété intellectuelle.
L21 — Rapports périodiques d'avancement	Rapports périodiques de suivi par rapport aux objectifs et au planning convenu.

7- PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Pour la présente consultation, il est fait appel à des soumissionnaires spécialisés dans le domaine des paiements et de la monétique. Le soumissionnaire doit justifier d'une expertise avérée dans les domaines suivants :

- Systèmes de paiement et monétique interbancaire ;
- Architecture de systèmes d'échange (ISO 8583, ISO 20022, APIs) ;
- Standards d'acceptation et d'acquisition (Nexo Retailer, EMVCo, PCI DSS) ;
- Applications de paiement (CPA, CPACE ou équivalents) et architecture des kernels de paiement ;
- Systèmes d'identité de paiement, gestion d'alias et profils transactionnels multi-instruments ;
- Systèmes de tokenisation ;
- Terminal Management Systems ;
- Mobile Money et interopérabilité multi-instruments ;
- Gouvernance de schémas de paiement domestiques ou régionaux ;
- Relations avec des organismes de standardisation de paiement (ECPC, Nexo, EMVCo, ISO, ...);
- Verticales sectorielles : Transport (billettique NFC), Énergie (prépaiement), Aérien, Services Gouvernementaux, Retailer.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Le soumissionnaire doit justifier d'une ou plusieurs expériences dans la zone UEMOA ou, idéalement, de projets menés avec le GIM-UEMOA.

Les soumissionnaires peuvent se présenter sous la forme de consortium ou groupement solidaire regroupant les compétences requises pour l'ensemble des missions.

Note sur la constitution des consortiums

Compte tenu de l'étendue du périmètre multi-verticales, les soumissionnaires sont encouragés à constituer des consortiums incluant des experts spécialisés dans les verticales Transport, Énergie Services Gouvernementaux et Aérien, en complément de l'expertise paiement/monétique.

Compte tenu de la double nature de la mission — spécification d'un standard ouvert (CPACE) et conception d'un composant propriétaire innovant (RIPT) — les soumissionnaires sont encouragés à constituer des consortiums incluant : (i) un expert des standards de paiement ECPC/CPACE, idéalement disposant d'une expérience de travail avec l'ECPC ou ses membres ;

(ii) un expert en architecture de systèmes d'identité et de résolution d'alias en environnement de paiement ; et

(iii) des experts spécialisés dans les verticales Transport, Énergie et Aérien.

Le soumissionnaire peut se présenter sous la forme de consortium regroupant les compétences requises.

Chacun des membres est engagé pour la totalité du marché. Toutefois, le consortium se fera représenter par un mandataire désigné.

L'acte de constitution du consortium, désignant ledit mandataire, doit être revêtu de toutes les signatures et joint au dossier de soumission. Les candidatures et les actes d'engagement sont signés par le mandataire. Chaque membre participant au consortium est tenu de fournir les pièces administratives requises.

8- MODALITES DE SELECTION

9.1 Principes généraux

L'évaluation des soumissions s'effectuera selon les pondérations suivantes :

- La notation de l'offre technique comptera pour 70% dans l'évaluation globale ;
- La notation de l'offre financière comptera pour 30% dans l'évaluation globale.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

9.2 Grille d'évaluation technique

Critère	Pondération
Présentation globale de l'offre	5
Compréhension des enjeux stratégiques, techniques et opérationnels	10
Qualité et exhaustivité du plan projet (méthodologie, planning, organisation)	20
Démarche détaillée proposée	30
Qualifications et expériences des intervenants sur des projets similaires	20
Références du soumissionnaire sur des projets similaires	15
TOTAL	100

Pour l'évaluation des références (15 points), la notation tiendra compte du contexte géographique des missions :

Contexte de la référence	Coefficient	Note maximale (sur 15)
Mission similaire en zone UEMOA ou avec le GIM-UEMOA	100%	15 points
Mission similaire en Afrique hors UEMOA	70%	10,5 points
Mission similaire hors Afrique	40%	6 points

Seules les attestations de bonne exécution produites seront prises en compte lors de l'évaluation des offres. Ne sont prises en compte que les expériences sur des missions similaires.

Les soumissionnaires présélectionnés doivent obtenir **une note minimale de 52,5/70** relativement à l'offre technique pour être présélectionnés pour la suite de la procédure.

9.3 Evaluation financière

L'offre financière devra présenter le coût total de la prestation libellé en francs CFA HT et TTC, ainsi que les charges en jours-hommes par profil d'intervenant.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

Pour l'évaluation financière, l'offre financière qualifiée ayant le coût forfaitaire le moins élevé recevra la note maximale de 30 points. Les autres offres recevront une note Ni calculée selon la formule suivante :

$$Ni = 30 \times So / Si$$

Où So est le montant de l'offre financière la plus basse et Si le montant de l'offre évaluée.

La commission d'évaluation vérifiera la cohérence entre le volume de jours-hommes proposé et le montant financier. Toute offre présentant une incohérence manifeste entre ces deux éléments fera l'objet d'une demande de clarification.

10- PREPARATION ET PRESENTATION DES OFFRES

10.1 Composition du dossier de soumission

Les dossiers de soumission devront être transmis par voie électronique à l'adresse offres@gim-uemoa.org avec pour objet : « **Offre pour Sélection de consultant pour la spécification d'un backoffice monétique, d'un noyau applicatif de paiement régional, d'un TMS régional et des protocoles d'échanges monétiques et de paiement du GIM-UEMOA basés sur ISO 20022 et les API** ».

Le dossier devra contenir les pièces suivantes au format PDF :

- **L'offre technique : note de compréhension des termes de référence, présentation détaillée du soumissionnaire et ses références, présentation détaillée de l'équipe chargée de la mission et ses qualifications, méthodologie et planning associé ;**
- **L'offre financière : coût total de la prestation libellé en francs CFA HT et TTC, charges en jours-hommes par profil ;**
- **Le projet d'avenant au contrat en format Word.**

Les variations maximales de prix en cas d'augmentation ou de réduction du volume des travaux ne peuvent dépasser 30% du montant du marché initial.

- **l'avant-projet de contrat** devra être en format Word.

[Il est porté à la connaissance des soumissionnaires relativement au contrat, que les avant-projets de contrat sous forme de conditions générales, habituellement considérées par les soumissionnaires comme non modifiables, feront l'objet de modification si les circonstances l'exigent afin d'une part, de prendre en compte l'expression des besoins du GIM-UEMOA telle que déclinée dans les présents termes de référence et d'autre part, de préserver les intérêts de l'Institution.

Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires que le GIM-UEMOA se réserve le droit de déterminer à sa seule discrétion, le mode de règlement des litiges (Voie judiciaire ou arbitrage).

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

En cas de choix de la voie judiciaire, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du Sénégal.

Dans l'hypothèse où l'arbitrage est retenu, le litige est impérativement soumis à la chambre de conciliation et d'arbitrage de Dakar à défaut d'un accord amiable.

L'arbitrage se fait à Dakar, et se déroule en langue française.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie perdante.

Le contrat est impérativement régi par le droit communautaire de l'OHADA.]

Le dossier administratif comprendra les éléments suivants :

- **justificatif de régularité fiscale et sociale.**

Les soumissionnaires devront justifier de leur régularité du point de vue fiscal et social, et mettre à la disposition du GIM-UEMOA les attestations y afférentes.

- **registre de commerce (ou équivalent).**

NB : La taille maximale autorisée pour chaque courriel est de 5 Go. Lorsque la taille du dossier de soumission excède cette limite, le soumissionnaire est invité à transmettre son offre en plusieurs courriels distincts, en veillant à indiquer clairement dans l'objet de chaque message le numéro d'ordre de l'envoi ainsi que le nombre total de courriels composant la soumission (ex. : 1/3, 2/3, 3/3).

10.1 Préparation de la soumission et informations complémentaires

Pour la préparation de leur soumission et pour toutes informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent s'adresser au GIM-UEMOA à travers les contacts ci-après :

Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA)
Almadies, Immeuble Hermès non loin de Fana Hôtel, Zone 9 Lot G
Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)
Tél. : (221) 33 869 95 95 – Fax : (221) 33 820 54 65
E-mail : offres@gim-uemoa.org ; Site internet : www.gim-uemoa.org

10.2 Validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

10.3 Conditions financières

Le prix définitif ainsi que les conditions de paiement des prestations seront discutés d'accord parties.

Toutefois, il est porté à la connaissance des soumissionnaires que les paiements seront fractionnés et ne seront effectués que suite à la validation de chaque livrable conformément au calendrier de réalisation de l'étude.

Dans l'hypothèse où une avance de démarrage est sollicitée par le soumissionnaire retenu, celle-ci ne pourra excéder trente pour cent (30%) du montant total du marché.

L'avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO si le titulaire est une personne morale, ou une caution si le titulaire est une personne physique.

La durée de validité de cette garantie ou caution devra être prorogée à son expiration, en cas de non-exécution du marché à hauteur du montant versé au titre de l'avance.

10.2 Délai de dépôt

La date limite de réception des offres est fixée au **24 juillet 2026 à 16H TU (GMT)**. Toute offre parvenue après la date et l'heure limites indiquées sera considérée comme irrecevable et retournée en l'état au soumissionnaire.

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les termes de référence peut en faire la demande par écrit à l'adresse indiquée à l'alinéa 1er ci-dessus.

Une réponse écrite sera communiquée au soumissionnaire pour les demandes d'informations complémentaires jugées pertinentes par le GIM-UEMOA.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit de modifier le dossier d'appel à concurrence par voie d'additifs, à son initiative ou en réponse à une demande d'information complémentaire formulée par un soumissionnaire.

Par conséquent, la modification du dossier d'appel à concurrence peut donner lieu à une prolongation de la date limite de dépôt des offres. Les obligations des soumissionnaires précédemment régies par la date limite initialement arrêtée seront régies par la nouvelle date limite.

10.3 Conditions financières

Les paiements seront fractionnés et effectués uniquement après validation de chaque livrable conformément au calendrier de réalisation de la mission. Une avance de démarrage pourra être accordée dans la limite de 30% du montant total du marché, sous réserve de la fourniture d'une lettre de garantie délivrée par un établissement de crédit de l'UEMOA agréé.

Les variations maximales de prix en cas d'augmentation ou de réduction du volume des travaux ne peuvent dépasser 30% du montant du marché initial.

10.4 Validité de l'offre

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours.

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite

11- DISPOSITIONS FINALES

10.1 Contrôle

Le fournisseur sélectionné sera soumis à une procédure d'évaluation si le type de prestation fournie fait partie du domaine d'application de la procédure d'évaluation des fournisseurs en vigueur au niveau du GIM-UEMOA.

10.2 Recours

Tout candidat peut former un recours gracieux par écrit adressé au GIM-UEMOA dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la notification de l'appel à concurrence. Le délai de réponse du GIM-UEMOA est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai sans réponse, le recours est considéré comme rejeté.

10.3 Confidentialité

En recevant le présent dossier de consultation, le soumissionnaire en reconnaît la confidentialité et l'exclusivité de son contenu. Il s'engage à protéger les informations communiquées par le GIM-UEMOA, à ne les divulguer qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître, et à ne les utiliser qu'aux seules fins de la présente consultation.

10.4 Réserves du GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision, et sans qu'il puisse en résulter une quelconque responsabilité à son égard. Le GIM-UEMOA n'est pas tenu d'accepter la proposition la moins disante ni aucune autre proposition.

En cas d'attribution du marché, le cabinet retenu devra maintenir l'équipe des intervenants proposée lors de l'appel d'offres, ou à défaut une équipe équivalente acceptée par le GIM-UEMOA.

FIN DU DOCUMENT

- © Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite